



Ville de Castelnaudary

Direction Aménagement Foncier
Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine
Sous matière : 3.3 Locations

OBJET : Maison de la Santé
Pluridisciplinaire Andréossy : avenant
n° 1 au bail du 23 mars 2023 (Docteur
ESPERON)

Décision N° 2024-163

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 26 JUIN 2024
ID : 011-211100763-20240619-DEC2024163DAFU-CC

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

VU la décision du Maire n° 2023-88 du 28 mars 2023 approuvant la mise à disposition de locaux à la Maison de la Santé Pluridisciplinaire Andréossy au profit du Docteur Florian ESPERON,

VU le bail du 23 mars 2023 définissant les conditions de cette occupation,

Considérant que les provisions des charges versées sur l'année 2023 par le Docteur ESPERON sont considérablement supérieures au coût réel,

Considérant qu'il convient d'ajuster la quote-part des charges et dépenses générales pour les années suivantes et de fixer les modalités de régularisation des charges au regard du coût réel 2023.

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n° 1 au profit du Docteur Florian ESPERON, pour ajuster la quote-part des charges et dépenses générales pour les années suivantes et fixer les modalités de régularisation des charges au regard du coût réel 2023.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 19 juin 2024,



Le Maire,

Patrick MAUGARD